

## Compte-rendu de l'article de Jérôme Lentin, « La langue des manuscrits de Galland et la typologie du moyen-arabe »

Cet article est paru en 2004 dans l'ouvrage *Les Mille et Une Nuits en partage* (sous la direction de Aboubakr Chraïbi, éditions Actes Sud, collection « Sindbad ») reprenant les actes du colloque du même nom qui s'est déroulé à Paris les 25 et 26 mai 2004. Il s'agit d'une étude de la langue employée dans le texte des *Mille et Une Nuits* édité par Muhsin Mahdi en 1984<sup>1</sup> d'après les manuscrits arabes datant probablement du XV<sup>e</sup> siècle collectés par Galland. L'étude de J. Lentin concerne les pages 56 à 549 du premier volume de l'édition de M. Mahdi, soit le prologue et les 282 premières *Nuits*.

La langue du texte étudié correspond à la variété appelée habituellement « moyen-arabe ». L'auteur définit cette variété comme « l'ensemble des registres linguistiques que l'on peut définir comme n'étant ni de l'arabe classique ni de l'arabe dialectal, mais une variété intermédiaire, multiforme, caractérisée entre autres par l'interférence de ces deux variétés polaires sur le continuum linguistique qu'elles bornent, mais aussi par des particularités propres »<sup>2</sup>. Il constate qu'il existe un certain nombre de travaux sur le moyen-arabe utilisé dans les textes datant du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècles (il cite en particulier les travaux de Joshua Blau), mais que pour la période suivante, dont relève le texte édité par M. Mahdi, on ne trouve que très peu d'études synthétiques.

Le moyen-arabe se caractérise, outre les dialectalismes et les classicismes, par ce que l'auteur appelle des « traits propres » et qu'il définit comme « le produit de l'interférence entre langues dialectale et standard »<sup>3</sup>, soit la combinaison d'éléments issus de l'une et l'autre variétés, mais qui ne sont jamais utilisés de cette façon dans la variété dont ils sont issus. La proportion de dialectalismes, de classicismes et de traits propres est variables selon les textes et à l'intérieur même de ces textes.

L'auteur souligne deux points qui, selon lui, doivent être pris en compte lorsqu'il est question de moyen-arabe. Le premier est qu'il s'agit à ses yeux d'une variété normée, bien qu'elle présente des variations dues à l'influence de différents dialectes selon la région d'origine des textes. Le second est qu'il ne faut pas considérer la présence du moyen-arabe comme résultant d'une incapacité à employer correctement la langue standard. Ecrire en moyen-arabe est un acte volontaire qui obéit cependant à certaines règles linguistiques.

L'article pose le problème de la typologie des textes écrits en moyen-arabe : l'auteur se demande si les textes à visée littéraire, comme celui sur lequel porte son étude, présentent un aspect différent des autres textes en moyen-arabe en ce qui concerne le mélange entre dialectalismes, classicismes et traits propres. C'est pourquoi son étude consiste en un relevé des dialectalismes et des traits propres présents dans le texte choisi, et s'achève par une comparaison rapide avec d'autres textes du même registre, de la même période et originaires de la même région, mais appartenant à

---

1 Muhsin Mahdi, *The Thousand and One Nights (Al-Layla wa-Layla) From the Earliest known Sources. Arabic Text Edited with Introduction and Notes*, Leyde, 1984, 3 volumes.

2 J. Lentin, « La langue des manuscrits de Galland et la typologie du moyen-arabe » in *Les Mille et Une Nuits en partage*, sous la direction de Aboubakr Chraïbi, éditions Actes Sud, collection « Sindbad », 2004, p.434 ll.9-14.

3 *Ibid.*, p.435 ll.18-19.

différents genres.

Les dialectalismes que J. Lentin relève dans l'extrait des *Mille et Une Nuits* qu'il étudie concernent l'orthographe, la morphosyntaxe et en particulier la conjugaison, et le lexique.

L'orthographe reflète certaines caractéristiques phonétiques dialectales : les interdentes sont souvent transcrites par des dentales, la prononciation emphatique de sons qui n'ont pas ce caractère à l'origine apparaît dans l'écriture. Les voyelles brèves des termes dialectaux sont transcrites par des voyelles longues.

En ce qui concerne la syntaxe, l'auteur relève des cas de complétives construites non pas avec « *'an* » mais avec le relatif « *allādi* » utilisé comme invariable, qu'il estime être une notation conventionnelle de la forme dialectale invariable « *alli* ». Il cite aussi des cas d'emploi du pronom relatif avec un nom indéterminé. Le texte comporte des constructions analytiques du génitif à l'aide de particules, et aussi des annexions où les deux termes sont précédés d'un article. Pour la morphologie nominale, il note l'emploi de pluriels internes différents de la forme classique et pour le pluriel externe, l'usage de la désinence *-īn* comme forme invariable, et sans perte du *-n* à l'état construit. Pour le duel, la désinence *-ayn* est utilisée elle aussi comme invariable et ne subit pas forcément de modification à l'état construit. La flexion nominale est souvent omise. Les phénomènes d'accord suivent fréquemment la norme dialectale.

La conjugaison reprend souvent des modèles dialectaux, notamment en ce qui concerne l'accompli des verbes sourds et des verbes défectueux, et l'impératif des verbes concaves. Les formes augmentées sont utilisées avec leur valeur dialectale (la VII<sup>e</sup> forme a une valeur de passif, et la X<sup>e</sup> forme exprime le moyen). On trouve quelques occurrences de préverbes dialectaux, et des emplois fréquents de participes actifs avec les valeurs que leur attribut le registre dialectal.

Les emprunts lexicaux au dialecte sont variés et concernent les noms et les expressions, les pronoms, les prépositions, les quantificatifs, et surtout les verbes et les auxiliaires verbaux.

Ce travail de relevé des dialectalismes permet de conclure que le texte est originaire de la région syrienne, et l'auteur estime même que sa compréhension n'aurait pas été parfaite en dehors de cette région. Les quelques dialectalismes qui dénotent une influence égyptienne sont dûs selon lui au cadre spatial de l'histoire ou à des interférences avec les versions égyptiennes de l'oeuvre. Mais il s'agit peut-être également d'une interprétation moderne de certains phénomènes comme proprement égyptiens alors qu'ils étaient répandus aussi dans d'autres régions. Comparé à d'autres textes en moyen-arabe, ce texte se caractérise par un petit nombre de dialectalismes très marqués au niveau du style.

Les traits propres concernent les mêmes aspects de la langue que les dialectalismes, mais ils sont assez peu nombreux. J. Lentin relève un seul cas concernant l'orthographe. Les traits propres dans le domaine de la morphologie nominale sont l'emploi de schèmes particuliers pour quelques pluriels et certains noms d'actions.

Une caractéristique du moyen-arabe est l'emploi d'un terme standard à la place d'un terme dialectal dont il emprunte la construction : c'est le cas ici pour certaines expressions de quantification, des adverbes et des auxiliaires verbaux. Dans ce registre, certains termes issus de la langue standard se voient parfois attribuer un sens différent, propre au moyen-arabe (conjonctions, verbes, etc.). Sur le plan syntaxique, l'auteur relève aussi l'emploi particulier de la particule de la négation « *lam* » : elle a, en moyen-arabe, un emploi non pas temporel, mais stylistique, car elle marque l'usage d'un style plus relevé.

Le trait propre le plus fréquent dans ce texte est l'emploi particulier de la désinence nominale casuelle *-an* empruntée à la langue standard : contrairement aux autres désinences casuelles, elle est souvent présente mais pas dans un usage de marqueur casuel. Elle sert à marquer un nom, quelle

qu'en soit la raison et sans rapport avec la fonction syntaxique de celui-ci, et aussi à indiquer qu'un nom doit être mis en relation avec une autre partie du discours (nom, adjectif, proposition relative, etc.). Dans ce dernier cas elle est parfois remplacée par la désinence *-in*, ou utilisée conjointement avec elle, mais l'auteur suggère que c'est pour des raisons phonétiques. On retrouve un phénomène similaire avec le pluriel et le duel : lorsque *-ūn* est utilisé pour le pluriel et non *-īn*, et lorsque *-ān* est utilisé pour le duel et non *-ayn*, il s'agit de marquer le nom indépendamment de sa fonction syntaxique.

Ce phénomène peut aussi être évoqué pour les verbes. Pour les deuxième et troisième personnes du pluriel de l'inaccompli, on trouve à la fois la forme classique en *-ūn* et la forme dialectale en *-ū*. La forme dialectale est la forme non marquée, tandis que la forme classique exprime un style plus relevé, ou se voit attribuer des emplois particuliers différents de ceux qui sont les siens dans le registre standard (par exemple pour exprimer la durativité ou lorsqu'il y a modalisation).

L'auteur constate qu'il n'y pas beaucoup de traits propres dans ce texte. Il en tire une conclusion similaire à celle à laquelle il était parvenu dans le cadre d'une étude portant sur des manuscrits de la *sîra* de Baybars<sup>4</sup> : parmi les textes en moyen-arabe, ceux à visée littéraire emploient moins de traits propres à ce registre de langue que les textes non-littéraires, peut-être parce que ces traits propres n'étaient pas considérés souhaitables dans un texte littéraire. Les textes littéraires en moyen-arabe se distingueraient donc par un style particulier, associant des éléments issus du registre dialectal et des éléments issus de la littérature en langue classique, mais comportant peu de traits propres au moyen-arabe. La raison de cette dernière caractéristique reste à étudier.

A l'issue de ces relevés, J. Lentin propose une brève comparaison du texte étudié avec deux manuscrits différents de la *sîra* de Baybars et deux textes non-littéraires en moyen-arabe dont l'un comporte beaucoup de dialectalismes et de traits propres et l'autre assez peu. La version des *Mille et Une Nuits* se rapproche d'un des manuscrits de la *sîra* de Baybars car tous les deux présentent peu de traits propres et ils se caractérisent par des formules de narration empruntées au registre littéraire classique. Les textes littéraires se distinguent en cela des textes non-littéraires. Cependant les manuscrits de la *sîra* présentent en général plus de dialectalismes que le texte des *Mille et Une Nuits*.

L'auteur conclut que le texte étudié présente des caractéristiques qui semblent témoigner d'une utilisation du moyen-arabe propre aux textes littéraires, mais qu'à l'intérieur de ceux-ci il convient de préciser la typologie, car la comparaison rapide d'un recueil de contes et d'une geste populaire montre qu'on ne peut pas les associer en un genre unique. Par ailleurs, il serait intéressant d'approfondir cette étude en comparant différents recueils de contes en moyen-arabe, car là aussi on constate des différences dans la proportion de dialectalismes et de classicismes des manuscrits.

---

4 J. Lentin, « Variétés d'arabe dans des manuscrits syriens du *Roman de Baybars* et histoire du texte, in *Lectures du roman de Baybars*, sous la direction de J.-C. Garcin, éditions Parenthèses/MMSH, collection « Parcours méditerranéens », 2003, p.91-111.